

**NEXITY**  
Société anonyme  
au capital de 160.725.570 euros  
Siège Social : 1 Terrasse Bellini – TSA 48200  
92919 Paris La Défense Cedex  
444 346 795 RCS Nanterre

**Descriptif du programme de rachat d'actions établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers**

**Mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2006**

**Emetteur :** Nexity / code ISIN FR 0010112524 (compartiment A)

**Titres concernés :** Actions ordinaires

**Autorisation de l'opération :** Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006

**Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale :** 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société, soit au 28 novembre 2006, 3.230.649 actions, incluant les 40.957 actions détenues par la Société à cette date.

Il est ici précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

**Prix maximum d'achat :** 109,42 Euros (hors frais)

**Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme :** 180.000.000€

**Objectifs par ordre de priorité décroissant :**

- Assurer la liquidité et Animer le marché des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissements reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe conformément à la pratique de marché reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Annuler les actions achetées, conformément à l'autorisation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée du 24 mai 2006 dans sa quatorzième résolution ;

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés (i) à tout moment, hors périodes d'offre publique, sous réserve des dispositions de l'article 631-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers relatif aux « *fenêtres négatives* », et (ii) par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou d'autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par l'émission de

valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière.

**Durée de programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006 soit jusqu'au 24 novembre 2007.

**Capital de Nexity :** Au 28 novembre 2006, le capital social de la société est composé de 32.306.493 actions. A cette date, la Société détient directement ou indirectement 40.957 actions, représentant 0,13% du capital. Toutes ces actions ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF afin d'assurer la liquidité du marché.

**Programme de rachat d'actions et annulation d'actions :** Un précédent programme de rachat d'actions avait été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2005.

Ce programme de rachat d'actions a été lancé le 12 décembre 2005 avec pour objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF. La totalité des actions acquises ou cédées par la Société l'ont été dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à la société de bourse Cheuvreux. Aucune action n'a été acquise par la Société autre que dans le cadre du contrat de liquidité.

Aucune annulation n'est intervenue au cours des 24 derniers mois.

#### Opérations effectuées par la Société du 31 mai 2005 au 28 novembre 2006

	<b>Titres</b>	<b>% du capital</b>
Nombre de titre composant le capital de l'émetteur au début du programme :	29 858 998	100,0%
Capital auto détenu de manière directe et indirecte au début du programme :	0	0,0%
Nombre de titre composant le capital de l'émetteur au 24 mai 2006	32.114.145	100,00%
Nombre de titre composant le capital de l'émetteur au 28 novembre 2006	32.306.493	100,00%
Nombre de titres détenus au 28 novembre 2006	40.957	0,13%
Nombre de titres achetés du 31 mai 2005 au 28 novembre 2006	318.620	-
Nombre de titres vendus du 31 mai 2005 au 28 novembre 2006	277.663	-
Nombre de titres annulés du 31 mai 2005 au 28 novembre 2006	0	0
Cours moyen des achats y compris frais de transaction (EUR)	48,92	-
Cours moyen des ventes y compris frais de transaction (EUR)	49,10	-
Valeur comptable du portefeuille (EUR) au 28 novembre 2006 :	1.953.958	-
Valeur nominale du portefeuille (EUR) au 28 novembre 2006:	2.129.764	-

Le Conseil d'administration

Ce document est publié conformément aux dispositions du règlement Général de l'AMF sur le site de l'AMF et sur le site de Nexity le 29 novembre 2006 préalablement à la mise en œuvre du programme.